

Instructions d'utilisation

atmoTOP pro, turboTOP pro



VUW FR 240/2-3

VMC pro

VUW FR 243/2-3

VUW FR 242/2-3

Table des matières

Généralités	2
Pour votre information	2
Symboles utilisés	2
Responsabilité	2
Usage conforme	2
Identification CE	2
Sécurité	3
Consignes de sécurité	3
Avertissements	3
Garantie constructeur	4
Commande	5
Aperçus	5
Contrôles avant la mise en service	5
Préparation eau chaude sanitaire (E.C.S.)	6
Fonction chauffage	7
Affichages d'état	8
Reset déparasitage	8
Mise hors service	8
Entretien et maintenance	9
Protection antigel	9
Recherches d'anomalies	10
Remplir la chaudière	10
Vidange de la chaudière	10

Pour votre information

Symboles utilisés



Attention!

En cas de non-respect de ces consignes, il y a des risques corporels ou des dommages matériels.



Ce symbole indique des remarques importantes.

- Ce symbole indique une activité nécessaire.

Responsabilité



Les dommages et risques corporels qui résultent du non-respect des présentes instructions de service ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité!

Usage conforme

Les appareils atmoTOP pro/turboTOP pro de Vaillant sont construits selon les règles de l'art et le niveau actuel de la technique, ainsi qu'en respectant les règles de sécurité. Toutefois, une utilisation incorrecte ou non conforme peut être à l'origine d'un risque corporel et/ou avoir des répercussions négatives sur le fonctionnement des d'au-tres matériaux. Les appareils sont prévus pour servir de générateurs de chaleur pour des installations de chauffage central à eau chaude en circuit fermé, ainsi que pour la préparation de l'eau chaude. Un autre usage ou un usage qui en découle est considéré comme non conforme à la destination première de l'appareil. Le fabricant/fournisseur rejette toute responsabilité pour des blessures corporelles et/ou des dommages matériels résultant d'un usage non conforme. La responsabilité incombe dans son intégralité à l'utilisateur. Fait également partie d'un usage conforme le respect des instructions d'utilisation et d'installation, ainsi que des conditions d'entretien et de maintenance.

Identification CE



Avec l'identification CE, il est attesté que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires de la directive sur les appareils à gaz (directive 90/396/CEE du Comité) et de la directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE du Comité). Les appareils sont conformes aux exigences élémentaires de la directive relative au rendement (directive 92/42/CEE du Comité).

Consignes de sécurité

Implantation et réglage

L'implantation, les travaux de réglage, ainsi que la maintenance et les réparations des appareils ne doivent être effectués que par un professionnel qualifié.

Odeur de gaz

Si une odeur de gaz se fait sentir, il convient de respecter les consignes de sécurité suivantes:

- Ne pas actionner d'interrupteur électrique dans la zone de danger,
- Ne pas fumer dans la zone de danger,
- Fermer le robinet d'arrêt gaz,
- Aérer la zone de danger,
- Si nécessaire, informer l'entreprise d'approvisionnement en gaz du problème (c'est à dire GDF en France).

Modifications dans l'environnement de l'appareil de chauffage

Il est interdit de modifier quoi que ce soit:

- sur l'appareil de chauffage,
- sur les conduites de gaz et d'arrivée d'air, les canalisations d'eau et les lignes d'alimentation de courant,
- sur le conduit d'évacuation des produits de combustion,
- sur la soupape de sécurité pour l'eau de chauffage,
- sur les éléments structurels qui peuvent avoir une influence sur la sécurité de fonctionnement de l'appareil.

Matières explosives et très inflammables

Ne pas utiliser et ne pas stocker de matières explosives ou très inflammables (par exemple de l'essence, du papier, de la peinture) dans le lieu où est installé l'appareil.

Entretien

Il est nécessaire de faire entretenir l'appareil une fois par an. Pour ce faire, prenez contact avec votre revendeur/distributeur. Nous vous recommandons de signer un contrat de maintenance/inspection avec un professionnel qualifié.

Avertissements

Protection anticorrosion

Ne faites pas usage de spray, de solvant, de nettoyant chloré, de peinture, de colle, etc., à proximité de l'appareil. En effet, dans certaines circonstances défavorables, ces substances peuvent provoquer une corrosion, y compris dans le conduit d'évacuation des produits de combustion.

Contrôler le niveau d'eau

Contrôler le niveau d'eau dans l'installation régulièrement.

Remplissage de l'installation de chauffage

Pour remplir ou réajuster le niveau d'eau dans l'installation de chauffage, vous pouvez utiliser normalement de l'eau du réseau. Cependant, dans certains cas exceptionnels, la qualité de l'eau laisse fortement à désirer et ne se prête pas au remplissage de l'installation de chauffage (par exemple de l'eau fortement corrosive ou fortement calcaire). Si un tel cas se présente, veuillez vous adresser à votre installateur. Pour la préparation de l'eau chaude, n'utilisez aucun produit d'addition.

Groupe électrogène de secours

Votre installateur agréé a raccordé votre appareil au réseau électrique lors de l'installation.

Si vous souhaitez maintenir l'appareil dans un état de fonctionnement au moyen d'un groupe électrogène de secours en cas de panne de courant, les valeurs techniques (tension, fréquence) de ce dernier doivent être compatibles avec celles du réseau électrique et correspondre au moins à l'absorption de puissance de votre appareil. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre installateur.

Pertes d'étanchéité

En cas de pertes d'étanchéité éventuelles au niveau de la canalisation d'eau chaude entre l'appareil et les prises d'eau, fermez immédiatement le robinet d'arrêt de l'eau froide sur l'appareil et faites réparer la perte d'étanchéité par un professionnel qualifié.

Garantie Constructeur

Vous venez d'acquérir un appareil Vaillant. Félicitations! Vaillant, leader européen pour la fabrication des chaudières gaz, assure la garantie des appareils Vaillant dans le cadre de la législation en vigueur (Loi 78-12 du 4/10/78).

Pour bénéficier de la garantie légale de deux ans, l'appareil doit impérativement être installé par un professionnel qualifié, suivant les règles de l'art et normes en vigueur, notamment en ce qui concerne l'arrêté du 2/08/77, le D.T.U. gaz 61-1, le règlement sanitaire départemental et les normes NF C 15100 pour l'installation électrique.

En outre, son utilisation doit être correcte, et ceci conformément à notre notice d'emploi. Dans ces conditions, une garantie de DEUX ANS contre tout vice de fabrication ou défaut de matière courra A COMPTER DE LA PREMIERE DATE DE MISE EN SERVICE effectuée par un professionnel qualifié (logement occupé ou vacant).

Cette garantie de DEUX ANS est obligatoirement subordonnée à un entretien annuel effectué par un professionnel qualifié dès la première année d'utilisation (Circulaire ministérielle du 09/08/78 - JO du 13/09/78). Conformément à la législation rendant obligatoire l'entretien annuel, nous vous conseillons de souscrire un contrat d'entretien auprès d'un professionnel membre du réseau technique Vaillant.

La garantie couvre la réparation ou le remplacement pur et simple des pièces reconnues par nous comme défectueuses à l'origine et ce, si nécessaire, après retour en nos locaux pour examen.

Garantie complémentaire Vaillant France S.A.R.L. (utilisez votre carnet d'entretien) pour les appareils installés en France métropolitaine.

Une garantie complémentaire pièce (hors main d'œuvre et déplacement) de 3 ans sur le corps de chauffe et le brûleur vous sera accordée par Vaillant France si:

- L'installation est faite par un professionnel du réseau technique Vaillant, si la chaudière est conforme aux normes CE FR.
- La souscription d'un contrat d'entretien annuel a été faite dès la première mise en route (professionnel qualifié de réseau technique Vaillant).

La garantie ne saurait être retenue:

- En raison d'une mauvaise installation de l'ensemble chauffage ou d'installation non conforme, ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien ou d'une inadaptation au gaz utilisé.
- D'une manière non limitative, suite à des détériorations provenant d'une mauvaise ventilation du local, d'un tirage défectueux, d'écoulement d'eau de condensation de la cheminée dans l'appareil, de phénomènes de corrosion liés ou non à l'incorporation de produits additifs dans le circuit de chauffage, ou dans le local d'installation de l'appareil, du gel de l'installation, de

variations anormales de tension ou d'un mauvais branchement électrique.

Le circulateur incorporé n'est garanti que s'il n'a jamais été démonté.

La garantie cesse dans le cas où l'appareil a fait l'objet d'une réparation ou d'une modification par une intervention étrangère à nos services ou à nos mandataires.

La garantie ne saurait ouvrir droit à une indemnité pour quelque cause que ce soit.

En cas de litige, les tribunaux du siège de notre Société sont seuls compétents.

La présente garantie n'exclut pas le bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale prévue par l'article 1641 du Code Civil.

Aperçus

Éléments de commande

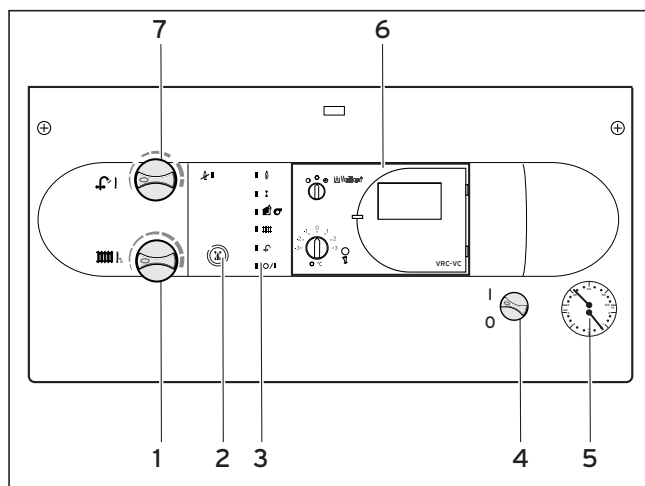


Fig. B.1: éléments de commande

- 1 Sélecteur de réglage de la température de départ chauffage.
- 2 Bouton de déparasitage pour remettre à zéro certaines anomalies.
- 3 Affichages par diodes électroluminescentes (LED).
- 4 Interrupteur principal pour la mise sous tension et hors tension de l'appareil.
- 5 Le manomètre indique la pression dans l'installation de chauffage.
- 6 Régulation intégrée.
- 7 Sélecteur de réglage de la température de l'eau chaude sanitaire.

Diodes électroluminescentes (LED)

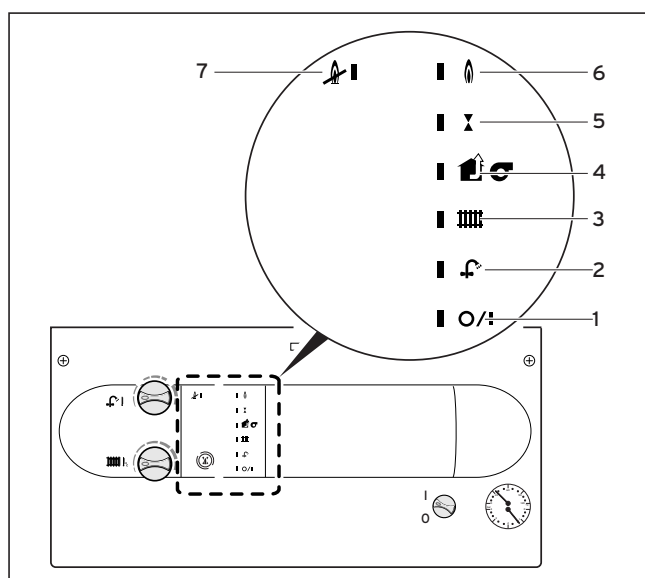


Fig. B.2: Affichages par LED

Les LED indiquent les états de fonctionnement suivants dans un cas normal d'exploitation:

- 1 allumée: l'interrupteur principal est enclenché
- 2 allumée: demande sanitaire
- 3 allumée: demande chauffage
- 4 allumée: le pressostat a réagi; la ventouse (amenée d'air/évacuation des gaz brûlés) est correcte
- 5 allumée: la soupape d'arrêt des gaz est ouverte, l'appareil est allumé
- 6 allumée: le brûleur est allumé pour le chauffage et pour la préparation de l'eau chaude
- 7 allumée: anomalie.

Contrôles avant la mise en service

Ouvrir les vannes d'arrêt

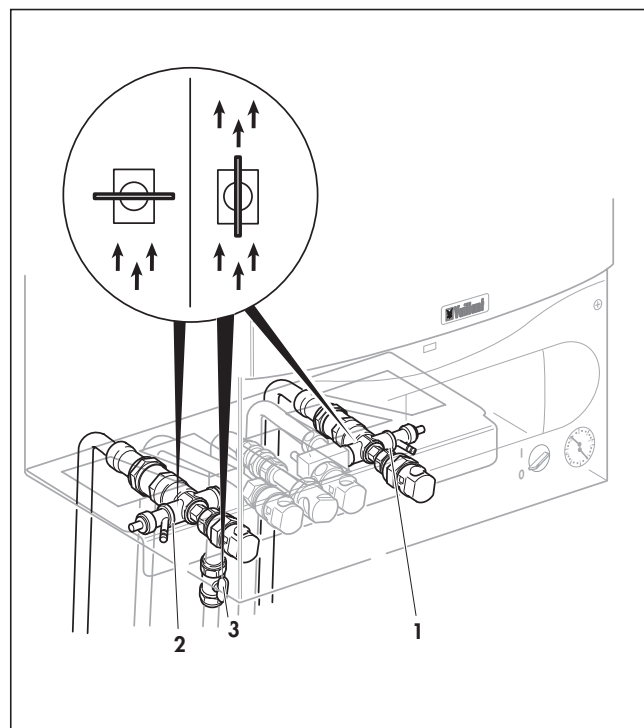


Fig. B.3: Ouvrir les soupapes d'arrêt

La vanne d'arrêt eau froide doit être ouverte.

- Ouvrez un robinet de puisage eau chaude et assurez-vous que de l'eau s'en écoule.
- Vérifiez si les vannes d'arrêt des canalisations départ et retour chauffage (1 et 2) et le robinet gaz (3) sont ouverts.

Les vannes d'arrêt des canalisations départ et de retour chauffage et le robinet gaz sont ouverts lorsque l'encoche correspond avec le sens d'écoulement de l'eau.

Contrôler le niveau d'eau

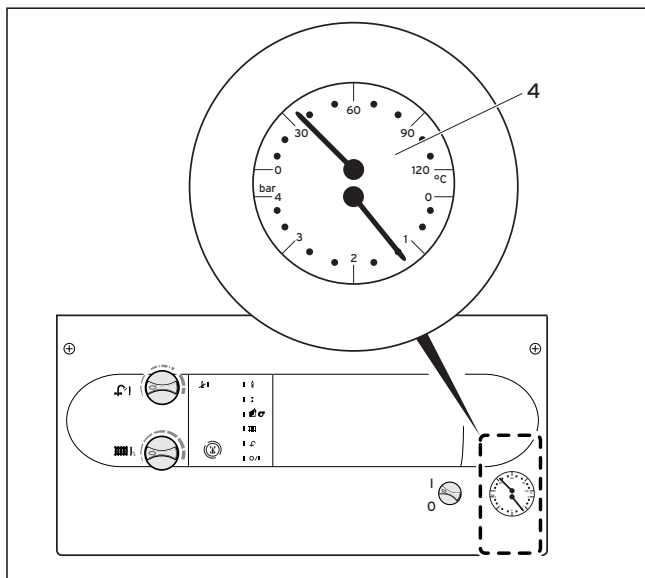


Fig. B.4: Contrôler le niveau d'eau

- Contrôlez le niveau d'eau de l'installation en vous référant au manomètre (4). De préférence, l'aiguille du manomètre doit se trouver entre 1 et 1,5 bar. Si l'aiguille se trouve au-dessous de 0,8 bar lorsque l'installation est à l'état froid, remplissez de nouveau l'installation.

Préparation eau chaude sanitaire (E.C.S.)

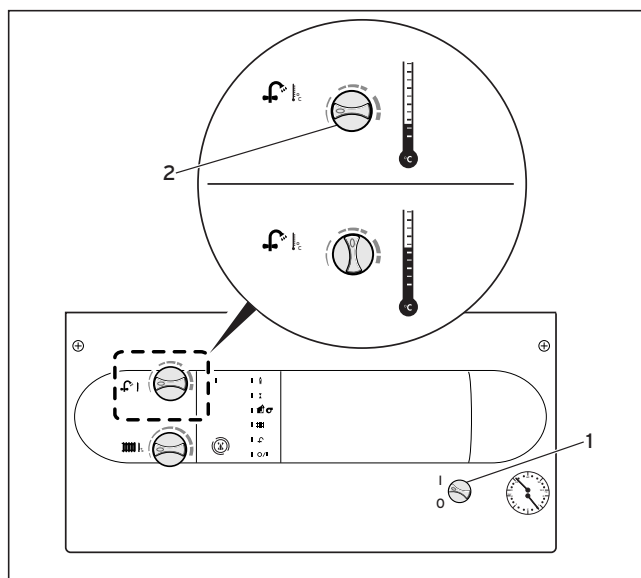


Fig. B.5: Préparation du niveau d'eau

⚠ L'interrupteur principal ne doit être enclenché que si l'installation de chauffage est remplie avec un niveau d'eau suffisant.

- Tourner l'interrupteur principal (1) sur la position "I".
- Réglez le sélecteur de réglage de la température d'écoulement de l'eau l'eau chaude (2) sur la température souhaitée. La butée de gauche correspond à environ 35 °C, la butée de droite correspond à environ 65 °C.

⚠ Pour un degré de dureté de l'eau supérieur à 10 (1,79 mol/m³), placer le bouton tournant (2) au maximum sur la position centrale (Fig. B.5).

Puisage eau chaude

En ouvrant un robinet d'eau chaude (1) depuis un robinet de puisage (lavabo, douche, baignoire, etc.), l'appareil est mis automatiquement en service, distribuant ainsi de l'eau chaude.

Votre appareil arrête automatiquement la préparation eau chaude à la fermeture du robinet de puisage. Eventuellement, la pompe peut ensuite encore fonctionner pendant quelques instants

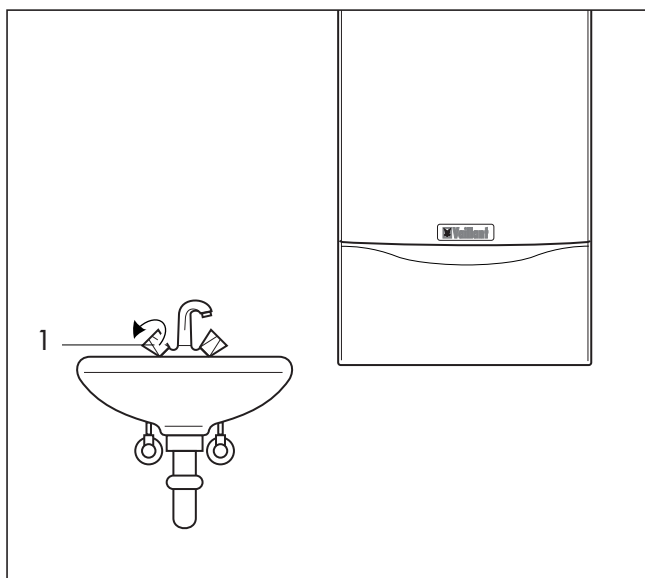


Fig. B.6: Puisage eau chaude

Fonction chauffage

Régler la température départ de chauffage

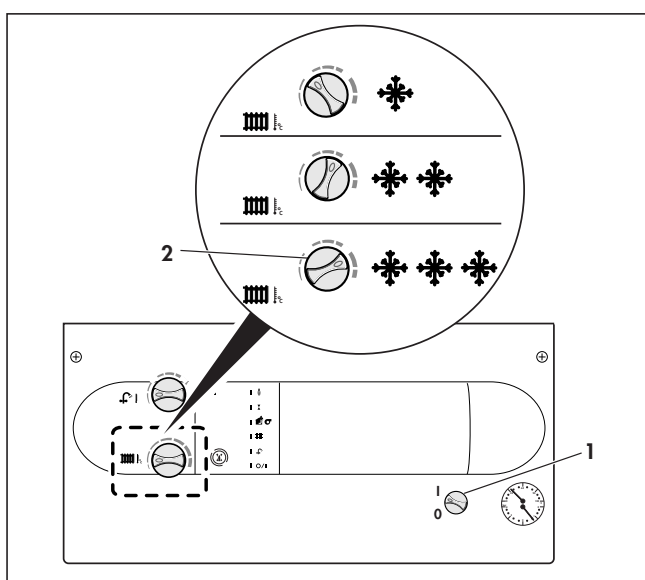


Fig. B.7: Régler la température départ de chauffage

- Placer l'interrupteur principal (1) sur la position "I".
- Régler le sélecteur de réglage de la température départ du chauffage (2) sur la température souhaitée. A cet effet, nous recommandons les réglages suivants:

Position à gauche pendant les phases de transition - mais ne pas tourner jusqu'à la butée.

Position centrale en cas de froid modéré.

Position à droite en cas de période de grand froid.

Régler la régulation externe (accessoire)

- Réglez le thermostat d'ambiance de la pièce (3, accessoire) et/ou le robinet thermostatique du radiateur (4, accessoire) selon les instructions correspondantes.

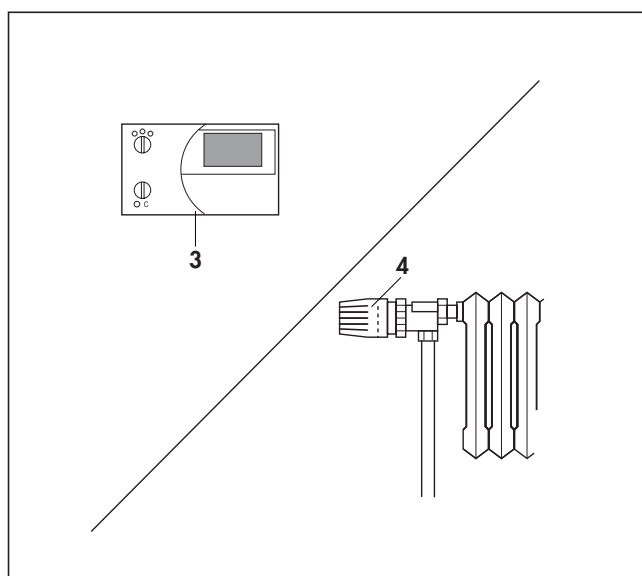


Fig. B.8: Régler le régulateur externe

Conseil!
Vaillant possède un éventail de régulations de température dans son programme d'accessoires qui vous permettra d'augmenter votre confort. De plus, cette régulation précise et économique vous permettra aussi de ménager votre installation, votre porte-monnaie, ainsi que l'environnement.

Prenez conseil auprès de votre installateur!

Affichages d'état

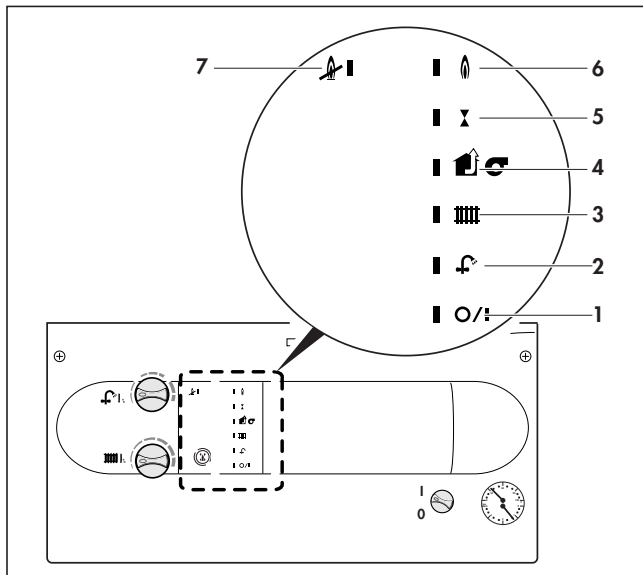


Fig. B.9: Affichages d'état

Les informations suivantes peuvent être lues sur les LED:

- 1 allumée:
l'interrupteur principal est enclenché; l'appareil est opérationnel
éteinte:
(lorsque l'interrupteur principal est enclenché): le fusible est défectueux ou il existe une anomalie dans l'alimentation électrique
clignotante:
le contact de limitation de la température de surchauffe a réagi
- 2 allumée:
Demande Eau Chaude Sanitaire
éteinte: pas de besoin en eau chaude
- 3 allumée: demande chauffage
éteinte: pas de besoin de chauffage
- 4 allumée: enclenchement pressostat
clignotante: le pressostat ne s'enclenche pas
- 5 allumée:
l'électrovanne gaz est ouverte, l'appareil est allumé
clignotante: niveau d'eau insuffisant
- 6 allumée:
le brûleur est allumé pour le chauffage ou pour la préparation de l'eau chaude
éteinte: pas de demande chauffage ou Eau Chaude Sanitaire
clignotante: la sonde départ ou retour est hors service ou n'est pas connectée
- 7 allumée: anomalies
éteinte: aucune anomalie
clignotante: erreur dans le déroulement du programme.

Reset déparasitage

Si une flamme n'apparaît pas dans les 10 secondes qui suivent un besoin en eau chaude ou en chauffage, l'appareil est mis automatiquement hors tension. Après un temps d'attente de 10 secondes, l'appareil essaye de lui-même un nouvel allumage. Si aucune flamme n'apparaît après la troisième tentative d'allumage, l'appareil signale alors cette anomalie. L'affichage "verrouillage du brûleur" (1) s'allume.

- Dans ce cas, appuyez sur le bouton de "Reset" (2) et maintenez-le enfoncé pendant environ 1 seconde.

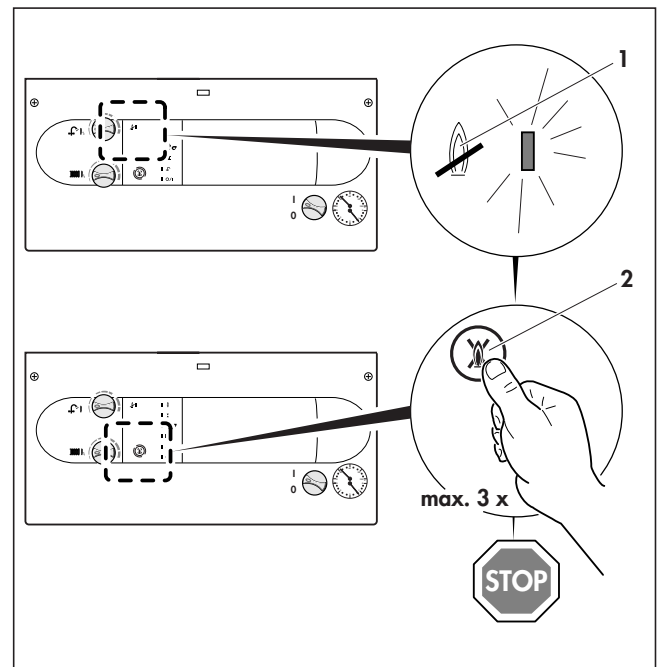


Fig. B.10: Reset déparasitage

⚠ Si après une troisième tentative, l'appareil reste toujours hors service, veuillez contacter votre installateur ou le service après-vente de Vaillant.

Mise hors service

Arrêt chauffage

Conseil!
Vous pouvez par exemple arrêter la fonction chauffage en été; toutefois, la préparation de l'eau chaude restera toujours en service.

- Pour ce faire, tournez le sélecteur de réglage de la température départ chauffage (1) sur la butée de gauche.

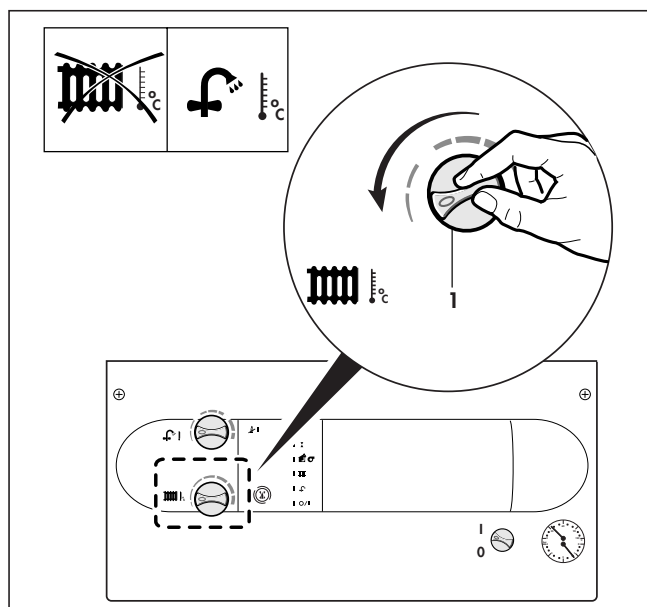


Fig. B.11: Réglage été

Arrêt de l'appareil

Pour une mise hors service intégrale, arrêtez aussi bien le chauffage que la préparation eau chaude.

- Pour ce faire, placer le sélecteur (2) sur la position "0".



En cas de mise hors service pendant une période prolongée (par exemple pendant les vacances), il est également vivement recommandé de fermer le robinet gaz, ainsi que le robinet d'arrêt eau froide. Dans ce contexte, tenez également compte des remarques sur la protection antigel.

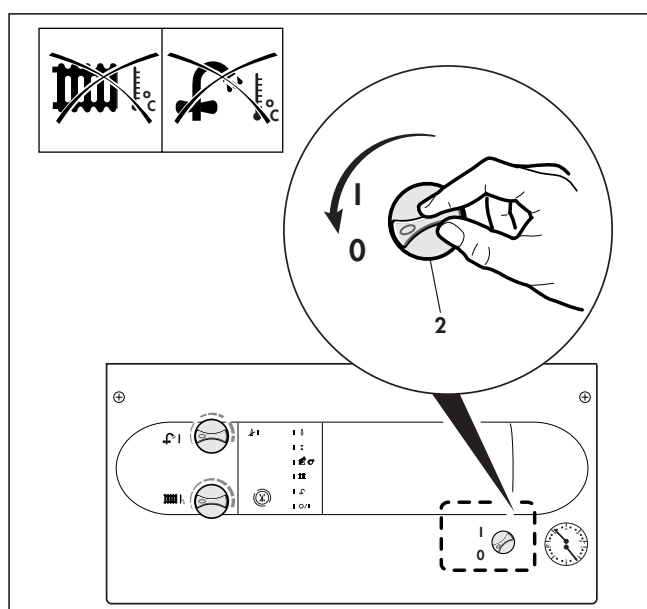


Fig. B.12: Arrêt de l'appareil

Entretien et maintenance

Nettoyez l'habillage de votre appareil avec un chiffon humide et un peu de savon. N'utilisez pas de récurant ni de nettoyeur qui pourrait endommager le revêtement ou les armatures en plastique.

L'appareil doit être soumis à un contrôle et à un entretien au moins une fois par an, ce travail devant être effectué par un professionnel qualifié. Pour un entretien régulier, nous vous conseillons de signer un contrat de d'entretien avec un professionnel qualifié.

Protection antigel

Si vous devez vous absenter pendant une période de gel, veillez à ce que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces soient suffisamment tempérées. Votre appareil est équipé d'une fonction antigel: si la température départ de chauffage descend au-dessous de 5 °C et que l'interrupteur principal est enclenché, l'appareil se met automatiquement en service et chauffe le circuit interne à 30 °C environ.



Un rinçage de toute l'installation de chauffage ne peut pas être assuré.

Assurez-vous que l'appareil se désactive automatiquement par l'intermédiaire des dispositifs de surveillance intégrés en cas d'anomalie correspondante, par exemple une interruption de l'approvisionnement énergétique (gaz ou électricité) ou en cas d'anomalies survenant dans le dispositif d'évacuation des produits de combustion.



La protection antigel et les dispositifs de surveillance ne peuvent fonctionner qu'à la condition que l'interrupteur principal de l'appareil soit positionné sur "I" et qu'aucune coupure de courant ne se produise sur le réseau électrique.

Une autre possibilité pour la protection antigel consiste à purger complètement l'appareil et l'installation de chauffage .

Recherches d'anomalies

Si votre appareil Vaillant connaît des problèmes de fonctionnement, veuillez vérifier les points suivants:

1. L'appareil ne se met pas en service

- L'alimentation gaz est-elle raccordée?
- L'alimentation eau est-elle assurée?
- Le niveau d'eau est-il suffisant ?
- L'alimentation en courant est-elle sous tension?
- L'interrupteur principal est-il enclenché? (position de l'interrupteur sur «I»)
- Y-a-t-il une anomalie à l'allumage? (cf. page 8)

2. La préparation de l'eau chaude fonctionne normalement, mais le chauffage ne se met pas en service

- Besoin chauffage requis par la régulation externe? (cf. page 7)

Si votre appareil ne fonctionne toujours pas parfaitement, veuillez contacter votre installateur ou le service après-vente agréé.

Remplir la chaudière

Pour garantir le bon fonctionnement de l'installation de chauffage, il est nécessaire de maintenir l'eau à une certaine pression (≥ 1 bar). Si l'aiguille du manomètre descend au-dessous de cette valeur, vous devez absolument ajouter de l'eau dans l'installation.



Pour remplir l'installation de chauffage, n'utilisez que de l'eau propre du réseau. Il est interdit d'ajouter des produits chimiques ou des produits antigel!

Pour le remplissage de l'installation, veuillez procéder comme suit:

- Ouvrez tous les robinets thermostatiques de l'installation.
- Tournez lentement le robinet de remplissage (1) de l'installation et procédez au remplissage d'eau jusqu'à ce que le niveau d'eau requis soit atteint (2).
- Fermez le robinet de remplissage.
- Purgez l'air qui se trouve dans les radiateurs de l'installation de chauffage.
- Vérifiez une nouvelle fois la pression de l'eau (et répéter la procédure de remplissage le cas échéant).

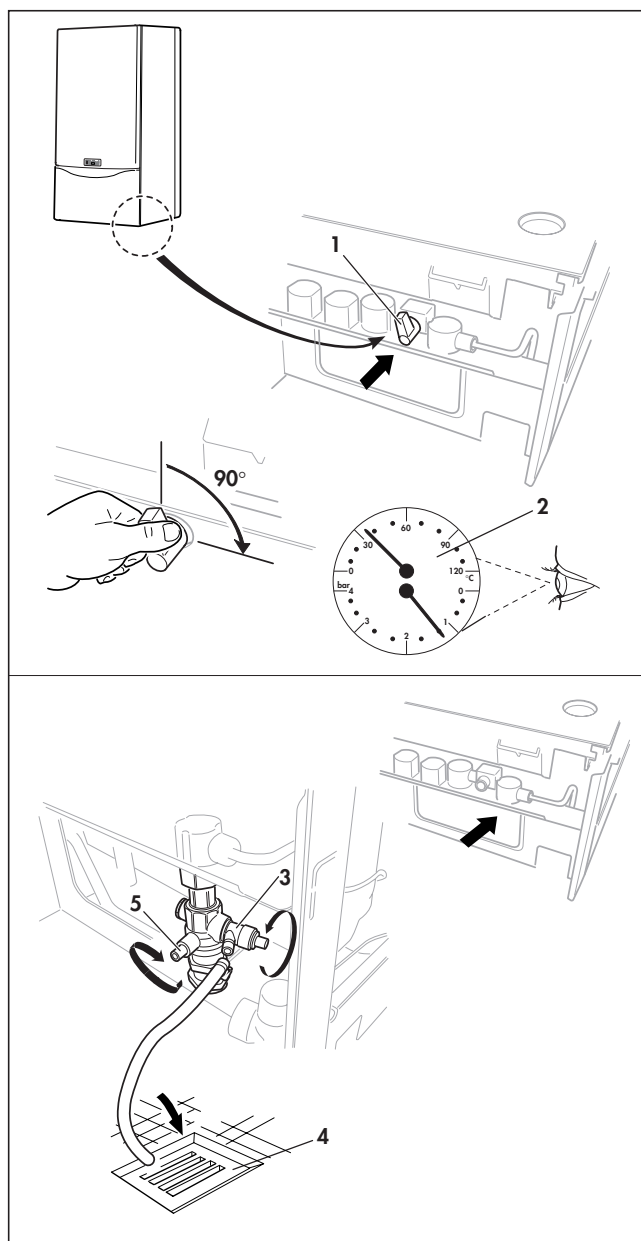


Fig. B.13: Purger et remplir l'installation de chauffage

Vider la chaudière

- Fixez un tuyau souple au point de vidange (3) de l'installation.
- Amenez l'extrémité libre du tuyau à un conduit d'évacuation adapté (4).
- Fermez les vannes d'arrêt (5).
- Ouvrez le robinet de vidange.
- Ouvrez les purgeurs d'air sur les radiateurs en commençant par le radiateur situé le plus en hauteur et en poursuivant l'opération du haut vers le bas.
- Lorsque toute l'eau s'est écoulée de l'installation, refermez les purgeurs d'air des radiateurs ainsi que le robinet de vidange.

